



HAL
open science

Ouvriers saisonniers et marché du travail agricole en Andalousie

Anna Rouadjia

► **To cite this version:**

| Anna Rouadjia. Ouvriers saisonniers et marché du travail agricole en Andalousie. 2011. hal-02364768

HAL Id: hal-02364768

<https://hal.science/hal-02364768>

Preprint submitted on 23 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ouvriers saisonniers

et marché du travail agricole en Andalousie

Anna Rouadjia

L'article dont la teneur va suivre résulte d'un travail d'enquête, d'observation et de réflexion effectué sur le terrain, et dont l'objet porte sur le statut et les conditions de vie des travailleurs agricoles en Andalousie¹. Le but de cette étude étant donc d'essayer de mettre en perspective le marché de l'emploi agricole local, de faire ressortir la nature des demandes et des besoins des travailleurs liés à ce secteur de la vie économique, et d'indiquer enfin, les rapports de production et les types contractuels qui régissent le monde rural. Quelles sont les caractéristiques distinctives du marché de l'emploi agricole en Andalousie, et comment se présentent concrètement les conditions de vie salariales de ceux qui y vivent ? Quelle est la proportion des emplois offerts par ce secteur en comparaison avec ceux des pays de l'Union européenne ?

À ces questions, la réponse paraît, au vu des données quantitatives recueillies, être la suivante : le marché du travail est caractérisé par l'ampleur du phénomène de sous-emploi. En Espagne, la proportion de contrats à durée déterminée (près du tiers des contrats) et le taux de chômage sont-ils les plus élevés de l'Union Européenne². Pour l'année 2011, le taux de chômage national a atteint, par exemple, 20% de la population active et approche 30% en Andalousie. Dans la Communauté autonome andalouse, cette défaillance du marché du travail est liée au faible développement industriel et à l'implantation de secteurs sujets à des activités intermittentes (les activités liées au tourisme, la construction, l'hôtellerie-restauration et les travaux agricoles).

Depuis l'époque moderne et de nos jours encore, l'agriculture extensive constitue la colonne vertébrale de l'économie régionale. Le territoire andalou est déterminé par une répartition extrêmement inégalitaire de la propriété de la terre, car une majorité de petits exploitants ne dispose que d'une faible portion de l'espace cultivable alors que l'essentiel du territoire agricole se trouve concentré entre les mains d'une poignée de grands propriétaires fonciers. Les problèmes de répartition du travail agricole que rencontrent les populations de travailleurs journaliers sont liés non seulement à l'inégale distribution de la propriété du sol mais également aux contraintes inhérentes à l'activité agricole, laquelle nécessite de forts besoins en main-d'œuvre mais seulement pour un temps très bref.

¹ cf. Rouadjia Anna, 2010 : "Situations agraires en Andalousie contemporaine. Les travailleurs journaliers des champs et la lutte pour la terre". Mémoire de master 1 de sociologie, Université Toulouse 2.

² Source : *Eurostat*, Enquête sur les Forces de Travail (EFT), réalisée en 2007.

Ainsi, au tournant des années 1980, les profondes réformes de modernisation du pays, favorisées par l'entrée de l'Espagne dans la CEE, permirent-elles l'émergence des secteurs de la construction et des services ainsi que d'une agriculture intensive intégrée au marché européen. Ce contexte de croissance économique nationale rendu favorable par la conjoncture donna l'occasion à une partie des saisonniers agricoles andalous d'échapper au chômage structurel lié aux travaux de récolte pour se reconvertir dans le secteur du bâtiment où les emplois d'ouvriers y sont tout aussi précaires mais cependant mieux rémunérés que ceux offerts par les champs.

Aussi, pour répondre aux exigences de compétitivité suscitées par le lancement des "nouvelles agricultures" intensives, les entrepreneurs agricoles andalous cherchèrent-ils une main d'œuvre "flexible" et bon marché, et pour ce faire, ils sollicitèrent la venue de saisonniers étrangers. Poussés par la déstructurations des économies du tiers-monde et par l'instauration d'un régime spécial de contraction, des travailleurs étrangers s'installèrent sur les terres du littoral espagnol. Il y eut donc un double phénomène d'émigration interne puis d'immigration internationale.

Depuis la crise économique espagnole de 2007, qui entraîna la chute du secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les ouvriers d'origine rurale ainsi déplacés, se retrouvèrent massivement exclus des secteurs secondaires de la production. Nombre d'andalous se trouvèrent donc contraints d'occuper les travaux agricoles d'antan, de sorte qu'une fois de retour aux champs, ils ressentirent d'importantes dégradations des conditions de travail et des droits sociaux que leurs aînés avaient jusqu'alors préservés au prix de vifs conflits sociaux.

Ces détériorations furent provoquées par le développement d'une gestion utilitariste et sélective des flux migratoires, favorisée par l'instauration d'un dispositif de recrutement de main d'œuvre étrangère dérogeant à la législation espagnole du travail. Cette organisation internationale du travail reposant sur une rotation continue de saisonniers extra-communautaires, est désormais devenue quasi caractéristique des agricultures maraîchères méditerranéennes. Elle entraîna à terme un « dumping social » résultant du jeu concurrentiel entre main d'œuvre autochtone et allogène.

I- La genèse du salariat agricole andalou et les luttes pour le partage de la terre

Face à l'expansion de ces obstacles d'accès aux ressources que sont la terre, l'emploi ou l'argent, quelles sont les possibilités de survie qui s'offrent aux ouvriers agricoles ? Comment cette précarisation influence-t-elle des recompositions de migrations de populations chez les saisonniers, qu'ils soient andalous ou étrangers ?

En Andalousie, il apparaît aussi bien à l'observation sociologique qu'aux données de l'histoire, que ni la pauvreté ni les migrations économiques ne peuvent être envisagées comme des

phénomènes nouveaux. Elles ont des origines lointaines. En effet, tout au long du XVII^e et jusqu'à la fin du XX^e siècle l'on signale que la misère et la faim, provoquées par l'inégale répartition de la terre entre les populations, avaient poussé déjà nombre d'andalous à émigrer et à se fixer dans des pays où les opportunités de vie et de travail leur étaient plus propices. L'émigration a toujours fonctionné comme une échappatoire face aux tensions de la réorganisation productive. Dans cette région, où l'économie a longtemps été à dominante agricole, le groupe social qui représentait le contingent le plus important de candidats à l'exil était celui des paysans qui, dès l'époque médiévale, furent dépossédés de la terre, leur unique moyen de subsistance.

Le processus d'expulsion des agriculteurs de la propriété tant individuelle que collective de la terre qui avait accompagné la "Reconquête" d'Al Andalus par les Rois Catholiques durant le Haut moyen Age, avait abouti à l'émergence d'une importante catégorie de travailleurs agricoles privés ressources, dont la terre nouricière. Après avoir vaincu, puis expulsé les puissances musulmanes des différents *taifas* enracinés depuis plusieurs siècles dans le sud de la Péninsule, la Couronne Castellane-Aragonaise mit en place une politique dite de « répartitions » des territoires : pour appuyer la conquête, elle incita les populations chrétiennes à peupler les zones rurales en émigrant du nord au sud du pays.

Les monarques catholiques favorisèrent alors l'accès à la propriété foncière au profit de ceux qui avaient lutté aux côtés de la Couronne pour la « Reconquista » : les seigneurs féodaux, les nobles, les militaires et les ordres religieux. À cette époque-là, le territoire était marqué par une faible démographie et cette nouvelle élite s'octroya de très grands domaines seigneuriaux. Dès la fin du XIII^e siècle l'Andalousie était le théâtre de grandes concentrations de propriétés foncières que l'on destina au fermage ou aux monocultures extensives.

En quatre siècles de règne catholique, la condition des petits paysans d'Andalousie se détériora. En plus de l'obligation de payer un impôt étatique habituel, ils devaient s'acquitter de droits féodaux et domaniaux très lourds. Les populations andalouses se trouvèrent à la fois les sujets du Roi, du pouvoir féodal et de l'Église. La paysannerie perdit progressivement l'accès et l'usage autonome de la terre (par pression des seigneurs, sous le poids démographique et par émiettement du patrimoine) et fut peu à peu reconvertie dans le salariat agricole.

Les différentes initiatives de réforme de la propriété foncière impulsées par des textes légaux à partir du XVII^e siècle (comme celle des décrets de "désamortisation") ne mirent fin ni à la structure latifundiste de la terre, ni au régime de libre contraction des travailleurs. Tout au long du XX^e siècle, ces persistantes inégalités sociales amenèrent les « sans-terres » à revendiquer la répartition et l'expropriation au cri de « la terre pour qui la travaille ». Dans toute l'Andalousie, les journaliers agricoles se soulevèrent pour exiger la mise en application immédiate d'une réforme

agraire équitable tout en menant des actions hardies d'occupations et de collectivisation de terres.

A- La réforme agraire avortée

La Seconde République espagnole instaura dès 1932 une loi de réforme agraire mais l'application de cette dernière fut très lente. En février 1936, lorsque le Front populaire remporta les élections, il y eut une sensible accélération des redistributions de terres. De leur côté, les grands propriétaires durcirent leur position, et comme ils avaient le monopole de l'offre d'emploi leur stratégie fut de diminuer l'offre de travail. Suite au coup d'État du général Franco, la Réforme agraire du Front Populaire fut abolie dès le mois d'août 1936, et les syndicats interdits. Il ne resta plus rien des terres collectivisées et le problème de la répartition demeura intact : les ouvriers agricoles en surnombre continuèrent à travailler sur les vastes propriétés terriennes des *señoritos*.

Les inégalités sociales provoquées par la persistante structure latifundiste des exploitations agricoles héritée de l'époque médiévale, le sous-développement des industries régionales et la féroce répression du régime franquiste, forcèrent nombre d'andalous à s'exiler vers les zones industrialisées du nord du pays mais également à destination de l'Amérique latine ou de l'Europe du nord. Malgré cette première vague d'émigration, beaucoup demeurèrent rattachés au salariat agricole et ne connurent point d'exode rural vers les villes andalouses car, contrairement aux pays du nord-ouest de l'Europe, il ne s'y produisit pas d'essor industriel au XIX^e siècle.

L'émigration espagnole prit de l'ampleur à partir du milieu des années 1950 et s'intensifia tout au long de la décennie suivante lorsque le général Franco, investi du projet de modernisation nationale et d'économie de marché, décida d'ouvrir ses frontières pour, entre autre, répondre aux exigences de main-d'œuvre des pays voisins alors en pleine période de reconstruction suite à la guerre (contexte des Trente Glorieuses). Jusqu'à la date des chocs pétroliers qui correspondit à la phase de « Transition démocratique », le solde migratoire national fit de l'Espagne un pays de forte émigration économique. Cependant l'émigration n'absorba pas la totalité des « sans-terres » qui demeurèrent nombreux sur ces espaces périphériques.

B- Le triomphe de la grande propriété terrienne

Aujourd'hui encore, le territoire andalou est polarisé entre une majorité de très petites propriétés agricoles et une poignée d'exploitations de très grandes tailles qui monopolisent une importante partie des surfaces agricoles. Les exploitations agricoles de plus de 100 hectares représentent 2,6% du total des exploitations, mais se partagent 64,6 % de la superficie agricole

totale³, à côté de quoi coexiste une masse de paysans agricoles sans terre : « *il y a donc une double concentration, d'une part celle d'une grande majorité des agriculteurs sur un faible espace, de l'autre celle de la majorité des terres aux mains d'une minorité de gros agrariens* » (Daumas, 1988).

Le latifundio a été défini par l'ingénieur agronome espagnol Pascual Carrion, comme n'importe quelle terre ayant une étendue de 250 hectares ou plus : selon cette définition, on dénombre environ 6000 latifundios aujourd'hui en Andalousie. Dans la Basse Andalousie un latifundio peut faire en moyenne 500 hectares, mais pour les journaliers sans terres de la Haute Andalousie, une propriété de plus de 100 hectares est considérée comme étant un latifundio. Alors que ces grandes terres étaient l'apanage quasi exclusif des descendants de nobles et de très grands bourgeois (c'est par exemple le cas de la Duchesse d'Albe qui possède 60 % des terres agricoles andalouses selon les sources du Syndicat des Ouvriers des Champs, le SOC), les propriétés ont tendance à circuler de plus en plus entre les mains de puissantes firmes locales ou multinationales.

C- Le travailleur agricole temporaire et parcellaire au service des grands propriétaires fonciers

C'est dans les zones latifundiste andalouses que concentrent les proportions les plus élevées de paysans parcellaires de la terre. Jusque dans les années 1980, ce qui caractérisait cette agriculture c'était avant tout son système extensif de production, impliquant des rendements faibles et un investissement technologique bas. Il s'agissait de monocultures peu mécanisées requérant un important contingent de main-d'œuvre à l'époque des récoltes. L'intervention de l'ouvrier agricole n'étant pas nécessaire tout au long de l'année, le volume de force de travail était systématiquement plus que suffisant pour les besoins des agricultures : « *si l'on calcule que les besoins de travail dans l'agriculture andalouse ne permettraient d'employer normalement que le tiers des journaliers, on comprend que le marché du travail soit entièrement dominé par les employeurs* » (Haubert, 1995).

L'excès structurel de main-d'œuvre est une condition nécessaire au fonctionnement du marché du travail agricole, celle-ci doit être disponible lors des périodes de pointes de travail créées par la spécialisation d'une exploitation (Berlan, 1986). Les temps morts des cycles agricoles, les variations climatiques et la structure des exploitations foncières, soumettent les salariés ponctuels à un sous-emploi chronique : même en période où les besoins de main-d'œuvre sont les plus grands, une partie des saisonniers se trouve donc sans travail.

Parmi ces salariés agricoles on distingue les travailleurs permanents et les travailleurs ponctuels. Les premiers sont généralement employés dans les exploitations pour une durée stable

³ Source : *l'Anuario de Estadísticas Agrarias y Pesqueras de Andalucía-Junta de Andalucía. Parte 3 : Censo agrario. ed. 2000*. Cet annuaire est disponible sur Internet à la page suivante : <http://www.juntadeandalucia.es:9002/>

d'environ une année renouvelable pour remplir des tâches variées. Il s'agit d'une main d'œuvre locale, recrutée *via* le réseau de connaissances de l'exploitant agricole. Les seconds, qui représentent les trois-quarts des effectifs de salariés agricoles, sont des ouvriers peu qualifiés, embauchés pour des périodes courtes et contingentes. Il est de coutume que ces ouvriers en quête de travail se retrouvent dès l'aube sur la place du village (place du « olé ! »), où les chefs d'exploitations viennent à leur rencontre pour les recruter pour le jour-même. Ces salariés éventuels sont appelés « journaliers » si leur unité de travail est la journée ou bien « saisonniers » s'ils sont recrutés à l'occasion d'une campagne de récolte.

En raison du caractère temporaire du salariat agricole, les journaliers andalous ont dû accepter de se déplacer pour trouver des revenus extérieurs à l'économie locale : cela contribue à donner à cette main-d'œuvre un caractère anonyme et interchangeable. La sédentarité prétendue des sociétés rurales est une construction idéologique héritée de la fin du XIX^e siècle. On a considéré que l'agriculture était synonyme d'enracinement alors que celle-ci était à la base d'une partie des migrations depuis des siècles. Les journaliers adoptèrent donc des stratégies de circulation de travail inter-provinciales correspondant aux temporalités et implantations des différentes cultures agricoles. Attirés par des salaires plus élevés, il arrivait parfois qu'ils se déplacent à l'étranger le temps d'une récolte. « *Le caractère temporaire de l'emploi implique la recherche permanente, le passage d'un emploi à l'autre, donc, l'articulation de multiples lieux que les travailleurs doivent accommoder à leur mode de vie* » (Gallas, 2007). Pour pallier au chômage chronique des campagnes, il était rare que l'occupation agricole apparaisse comme l'unique source de revenus, elle était le plus souvent complémentaire d'un ensemble très diversifié d'activités, donc polyvalentes.

II- Modernisation et réorganisation de la production agricole

Les industries espagnoles ne se développèrent que tardivement en comparaison avec le reste des voisins européens. Au cours des années 1960 le régime franquiste inaugura un processus de reconversion économique du pays et prit comme option stratégique de mettre sur pied un modèle d'agriculture industrielle, en mécanisant et en rationalisant la production des latifundios. La modernisation économique initiée sous Franco trouva son apogée lors de ladite Transition, puis en 1985 lors de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Économique Européenne (CEE). Les aides matérielles et logistiques qui l'accompagnèrent entérinèrent le lancement d'une orientation économique libérale qui impulsa une dynamique sans précédent dans les secteurs de la construction, du tourisme et de l'agriculture d'exportation. À partir de la décennie 1980, l'économie nationale enregistra une croissance annuelle de 5% et une réorganisation significative de ses domaines productifs. Dans le secteur agricole, le marché du travail connut ainsi de profondes modifications

structurelles, touchant à la fois la répartition spatiale de l'offre d'emplois, la répartition par type d'exploitations ainsi que la nationalité des saisonniers.

En Andalousie, la Politique Agricole Commune (PAC) fut chargée d'intervenir plus particulièrement dans deux zones : les côtes du littoral méditerranéen où en l'espace de quelques années, elle mit sur pied une complète filière d'agriculture dédiée à l'exportation, et les plaines latifundistes où elle recommanda un modèle de cultures spécialisées. Nombreuses d'entre ces immenses étendues agricoles, propriétés de l'élite agraire et de familles nobiliaires, furent « gelées » dans le but d'éviter une crise de surproduction. Afin de ne pas percuter les prix du marché, la PAC interdit l'usage et la production d'une partie de ces terres, et, en échange de cette mise en "jachère obligatoire", les propriétaires latifundistes bénéficièrent de subventions versées par l'Europe, ce qui eut pour effet de renforcer la structure agraire « classiste » et rentière de la société andalouse.

Ces restrictions ne firent pas disparaître le modèle d'agriculture extensive mais éliminèrent une partie des exploitations vivrières pour favoriser les monocultures les plus compétitives au regard du marché européen, comme celles du soja, du tournesol ou de l'olive (l'Espagne est désormais le premier producteur mondial dans le domaine oléicole). Les cultures considérées comme non rentables faisaient néanmoins vivre les ouvriers locaux, aussi, leur abandon et l'extension de la mécanisation qui accompagna la spécialisation agricole entraînent la disparition d'un nombre considérable de postes de travail.

En l'espace de trente ans, entre 1960 et 1990, pas moins de 680.000 emplois furent perdus dans l'agriculture (Haubert, 1995). Lorsque l'opportunité leur fut donnée, les journaliers locaux, qui souffraient depuis des années d'un épuisement d'accès aux terres et d'un sous-emploi chronique dû au déséquilibre entre l'offre et la demande de travail, quittèrent les zones rurales pour rejoindre les centres industriels les plus proches. Comme nous l'évoquions plus haut, le développement des métiers du bâtiment consacra le glissement et la reconversion d'une importante partie du collectif des journaliers andalous. Plus qu'une mobilité, il s'agissait plus spécifiquement de départs, soumis à une nécessité économique impérative.

A- Les dispositifs mis en place pour limiter l'exode rural

Toutefois, pour limiter l'exode rural d'une main-d'œuvre saisonnière indispensable à l'économie latifundiste et pour anticiper l'impact social de l'internationalisation du marché du travail agricole en gestation sur le littoral, les politiques espagnoles favorisèrent un système de sécurité sociale agricole. En raison de la nature inconstante de leur travail, les journaliers agricoles andalous ne pouvaient jusque-là pas prétendre aux allocations chômage du régime général. Le gouvernement

du PSOE instaura en 1982 une sorte d'allocation spécifique aux saisonniers agricoles nationaux qui permettrait de freiner momentanément la brutale réapparition de la pauvreté et de la misère dans les campagnes andalouses, provoquée par les restructurations amorcées par la PAC. Cette allocation facilita l'importation d'une main d'œuvre étrangère en quête de ressources en même temps qu'elle permit de garantir une réserve de travailleurs mobilisables en cas de besoin des agriculteurs.

Ce subside équivalait à 75 % du salaire minimum et il était possible de le percevoir durant un maximum de six mois par an, sous réserve que les travailleurs aient cotisé un minimum de "journées" au cours de l'année précédente (les quotas ont beaucoup évolué ces dernières années, il est actuellement fixé à hauteur de 30 journées par an). À partir de 1982, les andalous dépendant de l'économie agricole se contentèrent de travailler dans les champs uniquement le laps de temps nécessaire pour accéder à la prestation sociale. Cette subvention eut entre autres effets celui de mettre en crise la culture politique du travailleur journalier au profit d'une culture de la pauvreté, et d'affaiblir leur revendication de réforme agraire, qui avait été jusque-là centrale et commune au groupe : leurs modes d'actions se résumaient dès lors à réclamer l'augmentation des aides à l'État.

B- Le développement des filières agro-industrielles d'exportation

Dans quelques zones du littoral méditerranéen et plus spécifiquement dans les provinces andalouses d'Almeria et de Huelva, les politiques d'ajustement encouragèrent une poignée de familles d'exploitants agricoles à développer une agriculture d'exportation. Grâce à la manne bruxelloise et en l'espace de très peu de temps, ces unités de production de petites dimensions furent totalement intégrées au marché économique européen. Elles devinrent le principal moteur économique de la région, et propulsèrent l'Andalousie au plus haut niveau de compétitivité dans le secteur des produits maraîchers. Ces fronts pionniers de cultures irriguées sous serres constituèrent le seul secteur dynamique de petites exploitations en Andalousie. Malgré la sécheresse du climat et des sols sablonneux, les agriculteurs réussirent à cultiver des milliers d'hectares de primeurs de contre-saison (essentiellement des tomates, concombres, poivrons, pastèques, et fraises) ; au point que la région andalouse est aujourd'hui considérée par beaucoup comme le jardin potager de l'Europe.

Plusieurs facteurs expliquent le « succès » de cette production européenne : les facteurs techniques, commerciaux et bien sûr humains. Les résultats remarquables enregistrés par les « cultures forcées » des littoraux andalous n'auraient pas été possibles sans un aménagement agronomique opéré en profondeur au sein des exploitations. Les producteurs de la région, toujours propriétaires de leurs parcelles, ajustèrent leurs cultures aux normes requises par le marché. Les techniques employées furent entre autres la monoculture, l'agriculture en « hors-sol », l'hydroponie,

le recours aux engrais chimiques et aux serres en plastique. La conséquence négative de ce progrès technique aura été sans conteste la dégradation de l'environnement, tels l'épuisement des nappes phréatiques, l'appauvrissement et la salinisation du sol, la destruction d'écosystèmes, provoqués par les industries de dessalage d'eau de mer, les pollutions liées au transport des marchandises, etc. Une fois que les techniques agronomiques furent mises au point, les exploitants agricoles se trouvèrent contraints de faire appel aux transformateurs et distributeurs privés.

Les acteurs qui interfèrent dans l'activité de ces producteurs propriétaires de terre sont les investisseurs et les intermédiaires formés de "groupes" aux dénominations diverses : organismes financiers, industriels de l'agroalimentaires, multinationales, distributeurs, coopératives de commercialisation, etc. Tous ces acteurs entrent en scène en s'associant, ou parfois en contrôlant les projets agraires. Leur intervention consiste à créer et à financer des filières de production, à organiser la répartition des coûts de production, à s'aligner sur les consignes tarifaires, et ainsi de suite. Ceux-ci captent l'essentiel des bénéfices de cette nouvelle agriculture.

La pièce maîtresse de cette filière réside dans le facteur humain, la main-d'œuvre est l'élément déterminant de la production intensive. Les cultures « forcées » nécessitent une assistance et un contrôle continu de l'humain et donc de nombreuses opérations de travail. Comme il s'agit d'une agriculture intensive et hors-saisonnière, le nombre de récoltes par an est supérieur à celles produites dans un contexte extensif. Les besoins en force de travail sont élevés et la contribution des membres du groupe domestique de l'exploitant agricole ne se suffit pas à elle-même. Pour des exigences d'accumulation et sous l'effet des mises en concurrence internationales pour approvisionner les marchés européens, les entrepreneurs maraîchers s'arrangent pour minimiser les coûts salariaux, qui représentent la part la plus importante de leurs dépenses. Afin de garantir des coûts avantageux, ils privilégient les travailleurs temporaires (ce qui élimine ainsi une certaine fixité des coûts) et tentent d'obtenir une quantité de main-d'œuvre bien plus abondante que nécessaire. Et pour cela, les employeurs recourent, de concert avec le gouvernement, à l'immigration étrangère temporaire, qui du fait de ses conditions précaires, accepte d'être rémunérée au plus bas prix du marché malgré la pénibilité de l'emploi.

III- Le recours aux saisonniers étrangers comme reflet de la croissance économique espagnole

Le premier choc pétrolier de 1973 entraîna les pays européens dans une récession dont une des conséquences fut la restriction des flux migratoires et donc le tarissement de l'émigration économique espagnole. À partir des années 1980, l'Espagne connut un important phénomène de

croissance et cessa d'exporter sa main-d'œuvre pour devenir à l'inverse un pays attractif pour l'immigration. De pays d'émigration à l'origine, l'Espagne se meut donc peu à peu en pays d'immigration.

La première loi espagnole sur l'immigration (la *Ley Organica de Extranjeria*) ne fut adoptée qu'en 1985, date à laquelle la population étrangère était estimée à environ 300.000 personnes (BABY-COLLIN et al., 2009). Le contexte d'internationalisation de la production agricole andalouse et de développement économique du pays, poussèrent les émigrants étrangers à choisir l'Espagne comme destination privilégiée. Au début des années 2000, le solde migratoire espagnol figurait parmi les plus élevés du monde et en 2010, on recensait près de 5,7 millions d'étrangers en situation régulière sur le territoire (dont 70% de ressortissants extracommunautaires, surtout des Roumains, des Marocains et des Équatoriens), pour une population totale de 47 millions de personnes, soit un peu plus de 12% de la population (*Instituto Nacional de Estadística*, INE).

A- Les bénéficiaires de l'immigration étrangère

Ce sont évidemment, et en premier lieu, les entrepreneurs des "nouvelles agricultures" intensives. Sous couvert de pénurie de main-d'œuvre sur le marché national, ceux-ci sollicitèrent la venue de travailleurs saisonniers étrangers. Pour satisfaire aux demandes des entrepreneurs agricoles et aux objectifs des politiques migratoires européennes, l'Espagne mit en place en 2001, des contrats de travail internationaux et saisonniers dans le secteur agricole (nommés "contratos en origen"). En prétendant réguler les flux migratoires et malgré l'important chômage local, l'Espagne négocia et signa avec les pays exportateurs de main-d'œuvre, des contrats mêlant l'encadrement du travail et les conditions de séjour.

Ces partenariats permettent de pré-sélectionner des travailleurs directement dans le pays d'origine pour la durée de la saison (à la différence du CDD, la durée n'est pas fixée à l'avance ; elle varie de 8 à 10 mois en moyenne), tout en assurant un retour obligatoire de ces populations une fois le contrat terminé. Cette politique de tri sélectif de travailleurs "utiles" fut étendue à l'ensemble des pays tiers : « *le processus de mobilité circulaire aujourd'hui négocié entre pays intra et extracommunautaires, consiste à sélectionner, recruter, acheminer, placer et renvoyer la force de travail en fonction des besoins économiques des pays récepteurs et émetteurs* » (Mésini, 2009).

Comme le signale la sociologue Saskia Sassen, plus que le résultat de la pauvreté et de choix individuels, les flux migratoires sont le produit des politiques susceptibles de les avoir provoqués. Suite à l'instauration des « contrats en origine » et en raison de l'attraction que représente l'Andalousie en tant que passage vers l'espace Schengen, des milliers d'étrangers se dirigèrent vers

les champs intensifs andalous, au point d'en constituer la main-d'œuvre quasi exclusive à l'aube des années 2000. Dans la seule zone de Huelva, foyer névralgique de la production de fraises sous serres, le nombre de saisonniers étrangers sous contrats en origine est passé de 64.00 à 35.000 entre 2002 et 2007 (Hellio, 2008).

B- La précarisation de la condition de l'immigrant étranger

Considérant que le contrat de travail va de pair avec le statut administratif et que la gestion des ouvriers est entièrement confiée à l'entrepreneur agricole, devenu pourvoyeur de papiers, la docilité et la disponibilité des saisonniers étrangers est garantie. Après une période d'essai de quinze jours, les candidats sélectionnés sont contraints d'accepter de nombreuses dérogations aux conventions collectives de travail et autres restrictions de droits sous peine de subir un licenciement abusif, d'être expulsés ou de ne pas voir leurs contrats renouvelés l'année suivante, et d'être ainsi privés d'une ressource financière importante ou de l'espoir d'acquérir à terme une régularisation. En raison de cette dépendance juridique vis-à-vis de l'employeur, des difficultés de contrôle du respect de la législation et d'une maîtrise minimale de la langue espagnole, les possibilités de revendications des travailleurs migrants sont nulles ou quasi inexistantes. Le regroupement syndical est également réduit par la forte concurrence entre travailleurs. Le statut d'exception de ce type de contrat et le vide juridique qui entoure ces travailleurs facilitent le contrôle disciplinaire et l'exploitation des migrants.

Le salaire minimum légal est le maximum qu'un saisonnier puisse espérer gagner, les heures supplémentaires ne sont pas comptabilisées comme telles, seuls les jours travaillés sont rémunérés, le repos hebdomadaire n'est pas respecté et les risques au travail sont minimisés. Comme les conventions collectives sont provinciales, les zones d'agriculture intensive en main-d'œuvre étrangère sont celles où ces conventions sont les plus basses de la région andalouse en raison du faible pouvoir syndical de ces ouvriers. À Almeria, le salaire est fixé à 42 euros pour une journée de huit heures (5,25 euros de l'heure), mais les immigrés reçoivent en général la somme de 30 euros (entre 3 et 4 euros de l'heure), voire moins. En plus des conditions de travail déplorables, les saisonniers étrangers sont l'objet de séparatismes sociaux qui s'observent par la ségrégation spatiale de leurs lieux de résidence. Aujourd'hui, la coupure n'est plus celle qui divise ville et campagne, mais elle est celle qui divise les "races" et les classes, et qui trouve son déploiement au cœur-même de la vie urbaine. La ville est elle-même une frontière, dans laquelle se superposent des territoires et des espaces hiérarchisés (Tarrius, 2007). Ceux-ci sont tenus à l'écart des centres villes et des populations autochtones, « invisibilisés » et reclus dans des habitats insalubres.

C- Discriminations ethniques « institutionnalisés » sur le modèle dit « californien »

Ce système de « délocalisation sur place » n'est en réalité ni nouveau ni spécifique à cette région. Ce modèle avait été expérimenté pour la première fois dans les champs californiens dès le XIX^e siècle avant d'être exporté vers l'Europe dans la période suivante. L'agriculture californienne a continuellement eu recours à l'immigration d'ouvriers agricoles étrangers : Chinois, Japonais, Indiens, Mexicains et Philippins s'y sont succédés jusqu'à la Grande Dépression, lorsque les paysans de l'Arkansas, de l'Oklahoma et du Texas entrèrent en masse en Californie pour y vendanger à leur tour les raisins. Après le début de la Deuxième Guerre mondiale, cette main-d'œuvre autochtone quitta l'agriculture pour les industries d'armement et les gouvernements mexicain et étasunien signèrent un accord d'importation de main-d'œuvre : le « programme bracero », officiellement désigné sous le nom de « Loi d'Urgence sur le Travail Agricole », abrogé depuis 1964 (Berlan, 1986).

Le marché du travail agricole andalou repose depuis toujours sur une segmentation impliquant des discriminations sociales graduelles en fonction de l'âge, du sexe, mais aussi du statut et de la province d'origine du travailleur. Or, l'introduction de ce dispositif de rotation d'une main-d'œuvre immigrante de plus en plus nombreuse et d'origine de plus en plus diverses accentua cette segmentation et autorisa l'irruption de nouveaux critères de hiérarchisation, notamment celui de la nationalité, ouvrant de nouvelles brèches d'inégalités d'accès à l'emploi, de différentiel de salaires et de droits. Pour légitimer le choix du pays d'origine des migrants, les employeurs mobilisent au travers de leurs imaginaires, des modèles culturalistes : avec des critères de « proximité culturelle », de « choc culturel », « d'incompatibilité » (...), qui évoluent au fur et à mesure des obstacles et des résistances opposés par les saisonniers. Dans les cultures maraîchères les employeurs firent dans un premier temps appel aux Maghrébins et aux Subsahariens. Mais, par la suite, quand ces derniers ont acquis une plus grande connaissance de leurs droits et une certaine capacité de revendication, les organisations patronales s'en sont peu à peu détournés au profit des populations latino-américaines (principalement andines), et au profit aussi des ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale comprenant des femmes saisonnières.

D- De la féminisation « ethnique » du travail agricole

Bien que les études académiques aient longtemps occulté ces enjeux, ni les migrations économiques féminines, ni la présence des migrantes dans le salariat agricole et dans l'agroindustrie ne sont des phénomènes nouveaux. Cependant, leur présence dans ces secteurs s'est considérablement accrue au cours de ces dernières années. En 2008, l'immigration étrangère en Espagne comportait une part plus importante de femmes que d'hommes, celles-ci représentaient

55% des immigrés⁴. Les entrepreneurs agricoles ont considérablement augmenté leurs volumes de saisonnières en recourant à des embauches "en origine" ciblées sur les femmes migrantes. Cette spécialisation "genrée" et "racisée" des cultures maraîchères andalouses est nourrie par un système de représentations sociales fondé sur une essentialisation des identités qui conditionne la manière dont ces migrant-e-s sont traité-e-s.

Les entrepreneurs agricoles attribuent aux femmes migrantes une position subordonnée : les femmes vont être embauchées pour leur supposée docilité au travail. Pour s'en assurer, ils vont privilégier de jeunes mères, ayant des enfants en bas âge, et étant dans l'obligation de retourner au pays une fois la saison achevée. Un autre stéréotype récurrent est l'analogie entre la soit disant douceur des femmes et leur aptitude innée à récolter des fraises. *« Comme tout rapport de pouvoir, les relations interethniques et le système de genre puisent les fondements de leur légitimation dans la nature, d'où la force et la récurrence des processus de naturalisation, l'importance pour l'ordre social dominant à ce que se croisent et se renforcent mutuellement les catégories de "race" et de sexe »* (Quiminal, 2003). Cette gestion de la main-d'œuvre tend à renforcer les préjugés et les inégalités entre travailleurs-ses en même temps qu'il accroît le pouvoir des employeurs.

E- L'émergence de conflits ethniques comme conséquence du système d'embauche

Ces techniques managériales de diversification des profils saisonniers et d'exacerbation des différences produisirent d'inévitables divisions communautaires. En février 2000, dans la commune d'El Ejido (pôle d'agriculture intensive regroupant 17.000 hectares de serres), eut lieu un assassinat commis par un Marocain désigné comme psychologiquement déséquilibré. À la suite de ce déplorable crime et en raison du système de représentation qui fait de l'immigration une offense latente et qui condamne les immigrés à être considérés comme des éternels suspects, les travailleurs maghrébins dans leur ensemble furent perçus comme une menace aux yeux des riverains. De plus, la combinaison implicite entre classes laborieuses et classes dangereuses (cf. Louis Chevalier), acheva de renforcer la méfiance à leur égard. Cette « double sanction » dont parle le sociologue Abdelmalek Sayad, entraîna, trois jours durant, une série d'agressions préméditées et collectives de la part d'agriculteurs et de riverains à l'encontre des saisonniers maghrébins. Dix ans après le déclenchement de cette vague d'émeutes racistes, les conflits interethniques et les actes de xénophobie sont encore palpables dans diverses villes de la région :

« À Cordoba, l'année dernière, on a eu un conflit énorme entre les journaliers

⁴ Source : Eurostat. *Statistics in focus : Population and social conditions*, by A. Oblak Flander.

andalous voulaient faire une grève contre les immigrés, c'est tout un phénomène qui existe et qui est dans l'air, qui peut se déclencher n'importe quand. C'est un risque qui existe, qui est là. C'est difficile car on n'arrive pas à créer une conscience de dire : viens il faut s'unir, il faut s'organiser... » (Sergio, militant au SOC d'Almeria, extrait d'entretien/mars 2010).

IV- Lorsque l'immigration officielle se double d'une immigration clandestine

L'immigration officielle entraîna dans son sillage une importante immigration clandestine. Dans l'agriculture intensive sous serres et au sein d'une même exploitation, on croise une combinaison de profils salariés, permanents ou temporaires, qui comprend : la main-d'oeuvre locale ou familiale, des migrants sous contrats saisonniers, quelques étrangers régularisés et des journaliers sans papiers de différentes nationalités désignés comme "clandestins", qui servent de main-d'œuvre d'appoint (Hellio, 2008). Les ouvriers extra-communautaires atteignent le continent soit par voie légale, soit en traversant illégalement les frontières, parfois au péril leur vie⁵ (selon Aly Tandlan⁶, en 2006, plus de 7.000 sénégalais prirent les pirogues pour atteindre les côtes des Canaries, avec pour seul mot d'ordre « Barcelone ou la mort »). Pour l'ensemble de la zone méditerranéenne andalouse, l'anthropologue Carlos Checa estime le nombre d'ouvriers agricoles en 2010 à 110.000 personnes, dont 80.000 à 90.000 étrangers et parmi eux 20.000 à 40.000 sont illégaux.

Dans les pays hautement industrialisés, comme chacun le sait, l'immigration est régulièrement présentée comme un problème et traitée sous le rapport sécurité/insécurité. En 2002, le sommet réunissant à Séville les chefs d'État européens, consacra la lutte contre l'immigration illégale comme étant un objectif prioritaire de la politique communautaire. Cette décision aboutit à la création, en 2005, d'une agence européenne de contrôle de l'immigration nommé FRONTEX (Frontières Extérieures). Ce dispositif, qui s'apparente à une police administrative des frontières, a la charge de coordonner les opérations d'interception des arrivées illégales aux abords de l'UE.

Malgré ces législations européennes qui ne cessent d'être toujours plus strictes en matière de contrôles migratoires, une partie des étrangers réussissent à échapper à ces derniers. Le renforcement des obstacles aux frontières ne freine pas les départs, mais impose le recours à des itinéraires migratoires détournés et sans cesse plus risqués. Les restrictions en terme de quotas, le développement d'une multitude de camps de "rétention", les stratégies de sous traitance des régulations avec des pays tiers (dite "politique de voisinage") et la multiplication d'accords

⁵ Plus d'infos accessibles à ce propos sur la rubrique web catographique du *Monde Diplomatique* : voir le document intitulé "Des morts par milliers aux portes de l'Europe", 2006.

⁶ Aly Tandlan est sociologue à l'Université Gaston-Berger de Saint-Louis du Sénégal et membre associé au LISST (Université Toulouse 2).

bilatéraux pour obtenir des clauses de réadmission (...), n'empêchent pas non plus nombre de saisonniers étrangers ayant atteint l'Europe *via* ces contrats temporaires, de rester sur le territoire une fois la saison achevée. Le durcissement des surveillances aux frontières tend à renforcer le volume de travailleurs illégaux, car les migrants officiels ayant dépassé la date d'expiration de leur autorisation de séjour se voient contraints de limiter leurs déplacements et de rester sur place, de peur de ne pouvoir atteindre une nouvelle fois la "forteresse Europe".

A- Les ambiguïtés de la législation européenne vis-à-vis du travail clandestin

Comme on vient de le souligner, les lois européennes relatives à la lutte contre le travail clandestin s'avèrent, théoriquement, des plus sévères. Pourtant, en pratique, elles sont tolérantes, permissives et dérogent aux règles nettement affirmées. En témoigne le caractère perméable du système dit des « contrats en origine » dont Pauline Carnet nous dit qu'ils ne paraissent guère : *« remplir leur fonction officielle de contrôle des flux et de régulation du travail (...) l'État est donc interrogé sur sa politique de contrôle des migrations à travers la double régulation du travail et des circulations puisque l'ensemble des mesures mises en place n'empêche nullement, bien au contraire, la persistance de pratiques dérogatoires au droit du travail ainsi que les allers et venues entre situations régulières et clandestines »* (Carnet, 2008).

De fait, et d'après mes observations personnelles, il ressort que l'agriculture andalouse est de longue date le théâtre d'une importante économie submergée. Dans ce secteur, la difficulté d'estimation des besoins réels en main-d'œuvre favorisa des pratiques de contractions informelles qui se manifestent avec évidence (Ugarte et Toronjo, 2007). Aussi, l'immigration clandestine joue-t-elle un rôle complémentaire de l'immigration officielle, et permet-elle de ce fait aux entrepreneurs agricoles de disposer d'un contingent supplémentaire d'ouvriers à bon marché pour faire face aux aléas des saisons, et ceux-ci peuvent être engagés et renvoyés selon les besoins du moment (Berlan, 1986). Les migrants sans-papiers trouvèrent aisément à s'employer, leur recrutement ayant lieu au grand jour. Et l'offre non déclarée s'étendit à une bonne partie des monocultures dans les provinces de Jaen, de Séville, etc.

Ainsi, en Andalousie, les forces de police tolèrent-elles la présence de ces milliers de "clandestins" tant que ceux-ci se cantonnent dans des zones bien circonscrites des exploitations agricoles. Comme les déplacements géographiques des sans-papiers sont limités *de jure* et *de facto* à ces espaces, beaucoup ont le sentiment d'être confinés dans un univers de camp de travail. Aux alentours des communes agricoles comme celle d'Almeria, par exemple, la police semble jouer une fonction sécuritaire au service des propriétaires dont elle protège les intérêts. Et tout se passe en somme comme si les lois n'étaient pas au service de l'État, mais au service de l'employeur.

D'ailleurs, lorsqu'un employeur se trouve en litige avec son ouvrier, il peut faire intervenir, à tout moment, la police locale, qui tranche illico en faveur de l'employeur.

Tout en contribuant à l'enrichissement de la région et donc à l'accroissement des volumes d'exportation, les saisonniers étrangers, légaux ou non, ont constitué l'une des variables d'ajustement structurel ayant permis aux entrepreneurs d'opérer des réductions de leurs charges. Le système d'embauche "en origine" avantage également l'État en lui permettant de se soustraire aux exigences imposées par son engagement dans le domaine des droits fondamentaux (tel le paiement des charges sociales, comme la sécurité sociale et toutes les garanties relatives aux accidents du travail, etc.), tout en rendant son territoire plus attractif aux investissements étrangers.

Il est vrai que ce système de contrats représente un passage légal vers l'Europe et une entrée massive des femmes issues de pays pauvres dans le salariat avec des implications en terme de changements des relations sociales et économiques, d'éventuelles transformations issues de l'interaction entre deux systèmes de genre, et une transgression de l'idéologie sur la famille. Cependant, l'orientation libérale de ce secteur, qui s'est accompagnée d'une flexibilisation de la production et d'une mondialisation des échanges économiques, a fini par entraîner une augmentation des taux de chômage agricole, la dégradation des conventions collectives, une exacerbation des tensions ethniques et des stéréotypes sexistes, ainsi que l'affaiblissement des possibilités de revendication et de solidarité entre travailleurs.

V- Rétraction du marché de l'emploi et retour des andalous aux champs

Le domaine de la construction, qui fut en Espagne un moteur de la croissance dans les années 1980, s'effondra net à partir de 2007, suite à l'explosion de la bulle spéculative immobilière qui permit aux capitaux nationaux et internationaux de thésauriser des actifs financiers. Il y eut bien trop de constructions comparées à la capacité d'absorption des Espagnols et une importante partie des ménages de classes moyennes sont aujourd'hui endettés ou en hypothèque, et doivent rembourser pendant des années les crédits des biens immobiliers qu'ils avaient été incités à contracter en raison de taux d'emprunts très bas. Le secteur du BTP s'est donc effondré aussi rapidement que la valeur des constructions, ainsi que l'espoir de mobilité sociale des journaliers. Les ouvriers agricoles andalous urbanisés et la génération suivante connurent un déclassement social lorsqu'ils furent contraints de retourner vivre dans leurs villages d'origine.

Dans la communauté autonome, les activités liées à l'agriculture concentrent toujours des besoins importants en force de travail (environ 8% de la population active), mais l'offre de travail est saturée par un volume de travailleurs trop important. Depuis ces cinq dernières années, les

seules créations de postes ont été celles de moindre qualification, notamment dans le domaine des services à la personne et de l'agriculture : des secteurs où la main-d'œuvre étrangère est fortement représentée. En 2009, si l'Espagne a connu le plus faible nombre de nouveaux entrants enregistrés depuis dix ans, l'Andalousie continue en revanche à recevoir une main-d'œuvre étrangère croissante (entre 2009 et 2010, la région connaît une hausse de 3,4%, soit 23.195 personnes).

Même si la main-d'œuvre agricole a toujours été pléthorique, les réformes de modernisation et de globalisation agricole induites par la PAC provoquèrent à la fois une augmentation des rendements et une augmentation du chômage : le développement des filières d'agriculture intensive ne contrebalança pas les pertes d'emplois agricoles causées par la « mise en improductivité » de nombreux latifundios et par la mécanisation de certaines de ces monocultures. Aussi, l'apparition d'une classe de travailleurs immigrés temporaires soumis à une rotation saisonnière permanente, provoqua un volume de force de travail plus que suffisant, en lieu et place des ouvriers agricoles locaux (Roux, 2006).

A- Compétition des marchés agricoles et dégradation du droit social

Si l'agriculture extensive andalouse représente aujourd'hui une branche dynamique sur le plan des échanges économiques et commerciaux, confirmant sa valeur refuge sur le marché national, le secteur des agricultures intensives du littoral méditerranéen connaît quant à lui, des crises régulières. La concurrence internationale des agricultures et l'augmentation du coût des intrants entraînent une baisse tendancielle des marges bénéficiaires et un endettement croissant des entrepreneurs agricoles (Carnet, 2008). Pour conserver une place sur le marché des agricultures européennes, ces entrepreneurs multiplièrent les offres de travail payées en dessous du salaire minimum légal. Le transfert d'emplois agricoles en direction des populations de migrants et l'excédant de main-d'œuvre permirent aux entrepreneurs andalous de précariser l'ensemble des ouvriers agricoles (Berlan, 1986). L'immigration internationale fut utilisée comme un moyen pour tirer les salaires vers le bas et contourner le droit social, déjà lacunaire en Andalousie.

La valeur du « jornal », qui était l'unité temporelle usuelle des campagnes, a considérablement évolué ces dernières années : les chefs d'exploitation ont commencé par rallonger le « jornal » de six à huit heures. Depuis la crise économique et le chômage, le « jornal » a été remplacé par un travail rémunéré à la caisse récoltée, appelé tout simplement « le travail de caisse ». Dans cette configuration, le journalier est payé au rendement, ce qui signifie qu'il ne dispose plus de limite de temps. Le système de « caisse » permet de dévaloriser les salaires, d'individualiser les revenus, et d'augmenter les cadences de travail. En parallèle, un autre système de rétribution tend à se répandre, il s'agit du travail-horaire : les journaliers sont amenés à se déplacer aux champs pour

des unités de temps très courtes (pour à peine une ou deux heures de travail), en fonction des besoins du chef d'exploitation. Cette année, le Syndicat des Ouvriers des Champs (le SOC) a dénoncé le fait que les conventions collectives n'ont été respectées dans presque aucune des provinces andalouses.

Même si chaque catégorie d'ouvriers agricoles subit une précarisation et sous-emploi chronique organisé par l'employeur, les employés n'en sont pas affectés au même titre. La diversification des profils saisonniers (en fonction de la nationalité, du sexe, de l'âge, de la qualification, du contrat et du statut administratif) a accentué la concurrence entre travailleurs sur la base de disparités en termes de rémunération et de dotation en facteur travail.

Les travailleurs étrangers sont, de manière générale et toutes nationalités confondues, beaucoup plus affectés que les andalous par les conséquences du sous-emploi et des baisses de salaires. Comme le projet migratoire des « working poor » est généralement négocié et réalisé grâce à l'appui financier du collectif familial, c'est un projet de groupe. Les revenus de la migration pèsent sur le niveau de vie des membres restés au pays et l'absence de transferts d'argent peut affecter des dizaines de personnes. Les travailleurs étrangers régularisés sont paradoxalement ceux qui peinent le plus à trouver du travail car la préférence de l'employeur va à l'embauche d'ouvriers "clandestins". Les travailleurs étrangers sans papiers peuvent espérer trouver du travail non déclaré, mais payé au rabais, et ils n'auront pas accès à l'allocation agricole.

Si la population andalouse est devenue réticente devant les conditions d'embauche et du travail lui-même, c'est aussi en raison du renforcement du système de sécurité sociale agricole. Pour faire face à cette nouvelle vague de sous-emploi dans l'agriculture, l'allocation chômage qui avait été instaurée en 1984, fut régulièrement réaménagée (en 1990, 1997, 2003, puis 2008). Les modifications apportées concernèrent le critère du nombre de journées de cotisation, celui-ci fut abaissé pour en faciliter l'accès aux travailleurs temporaires enregistrés dans le Régime Spécial Agraire de la Sécurité Sociale. Néanmoins, ce faible dédommagement n'est versé que pendant six mois et les saisonniers andalous peinent à trouver du travail rémunéré au salaire en vigueur. Ces politiques d'assistantat se révélèrent inefficaces et n'empêchèrent pas une paupérisation de masse des ouvriers agricoles andalous.

B- Les logiques de survie face aux aléas

Pour combler le vide laissé par l'interruption des campagnes de récoltes, les sans-terres déracinés se sont fixés dans la mobilité géographique de travail. Depuis plusieurs siècles, leur survie dépend de cette "multilocalisation" de l'emploi agricole (R. Castel, 1995). Face au chômage

croissant, les distances parcourues s'étendent et la participation des journaliers andalous aux migrations saisonnières internationales de travail est depuis ces dernières années en hausse régulière (notamment lors des vendanges françaises). En plus d'une dispersion des rentrées économiques résultant de l'articulation des mobilités entre ces différents espaces, ceux-ci doivent diversifier leurs activités : leur salaire agricole n'étant pas une source suffisante de revenu, ils tendent à multiplier les emplois. Or, les journaliers andalous étant peu qualifiés, ils rencontrent de grandes difficultés à accéder à d'autres secteurs que celui lié aux exploitations agricoles. Devant l'incapacité de l'État et des firmes à offrir des emplois, l'économie parallèle (qui représente déjà 30% du PIB espagnol et qui est en progression dans la région), est une option privilégiée par ces populations. Mais elle l'est également pour les saisonniers étrangers qui ont abandonné le salariat agricole, suite aux désillusions causées par les conditions de travail et par des rémunérations en dessous de leurs espérances. C'est donc en réaction à une marginalisation ou exclusion sociale que ces travailleurs intègrent l'économie submergée.

Les saisonniers andalous et étrangers combinent souvent le travail agricole saisonnier avec diverses activités informelles plus ou moins régulières, que l'on associe alternativement à l'artisanat, au marché noir, à un secteur para ou co-capitaliste, à une production marchande (...), en fonction du segment observé. Ces activités économiques ont en commun de reposer sur des réseaux sociaux et de "ré-enchâsser" de l'économique dans le social : elles dépendent du capital social, de la capacité d'innovation et d'auto-organisation des acteurs (l'agency). Même si ces "débrouillardises" permettent d'absorber les effets sociaux de la crise, elles demeurent individuelles et tendent à renforcer le caractère inégalitaire des rapports sociaux (Lautier, 1994). Les petits métiers développés par les saisonniers agricoles répondent généralement à une logique de simple reproduction, et non pas à une stratégie de maximisation ou d'accumulation. Ils cherchent plutôt une amélioration de leurs revenus disponibles et une création d'emploi pour les proches. En Andalousie, l'économie informelle ne semble pas transitoire puisque c'est une réalité proliférante.

Conclusion

Que conclure de ce qui précède ? Que les ouvriers agricoles andalous sont à la fois l'objet et le point focal d'intenses luttes dont les enjeux sont la terre et l'emploi de leur force de travail dont l'usage est sans cesse contrarié ou exploité avec grand profit par de gros possédants qui n'ont en vue que les bénéfices ou la plus-value ; que le recours à l'immigration étrangère, exploitable et taillable à merci, ne fait qu'accentuer la tendance à l'exploitation de l'élément « autochtone » et à émousser chez lui le caractère combatif ou revendicatif d'antan ; que la nouvelle organisation internationale du travail saisonnier, en même temps qu'elle favorise la xénophobie et oppose les

travailleurs en les divisant en segments « ethniques » et « genrés », favorise du même coup les dessins des propriétaires terriens et les pousse à une politique de rémunération très faible de la journée de travail de tous les journaliers. Le phénomène de globalisation et d'intégration communautaire joue largement en faveur des grands propriétaires de terres pour qui les profits passent par la diminution constante des charges, notamment salariales, et par une productivité accrue destinée au marché, et donc à l'exportation. Le but n'étant plus la valeur d'usage ou de consommation, mais la valeur d'échange et son cortège de "surprofits".

En favorisant l'émergence d'agricultures de rente et de systèmes de firmes reposant sur un segment précaire du marché du travail, les politiques structurelles donnèrent le jour à un singulier modèle de développement. L'Andalousie paraît être la périphérie d'un espace communautaire bâti presque exclusivement sur la base d'échanges économiques, la spécialisation agricole semble être le seul lien qui relie la région au reste des territoires européens. La destruction du tissu rural, la persistante structure latifundiste des exploitations agricoles, les concurrences entre agriculteurs, la division du travail mondial, la création d'une sous-classe de travailleurs temporaires mobiles disponible en fonction des besoins et l'expansion d'une économie de survie (...), tels sont, entre autres, les traits les plus saillants qui semblent caractériser l'Andalousie actuelle, objet principal de notre enquête. Ce tableau, brossé à grands traits, n'annonce-t-il pas l'émergence, puis l'accroissement d'une misère qui serait « cachée » sous le déguisement modernisé, de la croissance « rationnelle » ? Rationalité économique qui justifierait aux yeux des tenants du progrès et de la mondialisation glorifiée, la « misère du monde » chère à Pierre Bourdieu et ses collaborateurs ?

BIBLIOGRAPHIE

- BABY-COLLIN Virginie, CORTE Geneviève, MIRET Naïk, 2009 : "Migrants andins en Espagne : ruptures et continuités d'une géographie économique de l'immigration". In : *Méditerranée*, n°113, pp. 41-53.
- BERLAN Jean-pierre, 1986 : "Agriculture et migration". In : *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 2 N°3, décembre, pp. 9-32.
- CARNET Pauline, 2008 : "Entre contrôle et tolérance. Précarisation des migrants dans l'agriculture d'Almeria". In : *Études rurales*, n° 182, juillet-décembre, pp. 201-218.
- CATARINO Christine et MOROKVASIC Mirjana, 2005 : « Femmes, genre, migration et mobilités ». In : *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°1, 17 p.
- DAUMAS Max, 1988 : « L'évolution récente des structures agraires en Espagne ». In : *Annales de Géographie*, tome 97, n°542, pp. 419-443.
- GALLAS Aude, 2007 : "L'Entre emplois saisonniers et changas. Mobilités des travailleurs agricoles de la ville de Salto (Uruguay)". Second Congrès Bisannuel du GIS - Réseau Amérique Latine : *Territoires et Sociétés dans les Amériques*, 12 p.
- HAUBERT Maxime, 1995 : « Reconversion agricole, syndicalisme ouvrier et conscience de classe en Andalousie ». In : *Tiers-Monde*. Tome 36, n°141 : *Sociétés en mutation. Entre restructurations mondiales et initiatives locales* (sous la direction de Maxime Haubert et Pierre-Philippe Rey), pp. 179-209.
- HELLIO Emmanuelle, 2008 : « Importer des femmes pour exporter des fraises (Huelva) ». In : *Études rurales*, n°182, juillet-décembre, pp. 185-200.
- MENESI Béatrice, 2009 : "Enjeux des mobilités circulaires de main-d'oeuvre : l'exemple des saisonniers étrangers dans l'agriculture méditerranéenne". In : *Méditerranée*, n°113, pp. 105-112.
- OBLAK FLANDER Apolonija, 2011 : "Population and social conditions". In : *Statistics in focus*, Eurostat, 1/2011, 7 p.
- QUIMINAL Catherine, 2003 : "Genre, travail et migrations en Europe". In : *Cahiers du CEDREF*, n° 10, 159 p.
- ROUX Bernard, 2006 : "Agricultures, marché du travail et immigration. Une étude dans le secteur des fruits et légumes méditerranéens". In : *Mondes en Développement*. Vol.34. 2006/2, n°134, pp. 103-117.
- SASSEN Saskia, 2000 : "Mais pourquoi émigrent-ils ?". In : *Le Monde Diplomatique*, novembre.
- UGARTE Blanca et TORONJO Dolores, 2007 : « Trabajadoras extranjeras en los campos freseros : de la necesidad a la invisibilidad ». In : *Revista Trabajo*, pp. 183-205.